

Madame, Monsieur,

La capacité de certains ravageurs à acquérir rapidement une résistance aux insecticides chimiques, la diminution des produits homologués, ainsi que les enjeux de préservation de l'environnement et de la santé entraînent le besoin de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.

La Protection Intégrée est une alternative intéressante. Le but étant d'établir un équilibre à l'intérieur de la culture. Cette méthode nécessite de connaître les auxiliaires et de savoir les observer dans les abris pour évaluer leur proportion par rapport aux ravageurs.

Voilà pourquoi nous proposons une formation le **lundi 12 février**, s'adressant aux producteurs de fraises et légumes sous abris, souhaitant s'initier à la Protection Biologique Intégrée (PBI).

**Programme de la journée :**

- 9h-17h30 :
  - Initiation à l'observation et à la reconnaissance des ravageurs et auxiliaires des cultures légumières sous abris.
  - Découverte de la stratégie d'une lutte intégrée en cultures légumières sous abris.

**Thème de la formation :**

Initiation à la protection intégrée en cultures de fraises et légumes sous abri.

**Durée :**

2 jours (14h)

**Date et horaires :**

En salle : lundi 12 février 2018 : 9h-17h30

Sur le terrain : mercredi 30 mai 2018.

**Lieu de la 1<sup>ère</sup> journée:**

Lorgies (62)

**Intervenants lors de la 1<sup>ère</sup> journée:**

Karine Petit (FREDON)

Martin PERRIGAULT (Koppert) et Simon

Snaet (SPF Diffusion)

**Animatrices :**

Océane Pruvost et Cécile Benoist

**Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques, échanges, visites.

**Tarifs : Coût de la formation variable selon le nombre de participants.**

Pour les producteurs qui sont éligibles VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, personnes en parcours à l'installation), la formation sera au minimum de 25€ par jour.

Pour les producteurs qui ne sont pas éligibles VIVEA (salariés, retraités...), la formation sera au minimum de 165 € par jour (remboursement en partie possible par le FAFSEA). Des réductions sont possibles si ces producteurs non éligibles sont accompagnés d'une personne de la même exploitation éligible VIVEA.

**ATTENTION :**

- **Les participants à la formation doivent assister à toute la journée.**
- **Le prix du repas sera à payer sur place le jour de la formation.**

Le nombre de places est limité à 12 personnes maximum.  
Les inscriptions se font auprès de Cécile Benoist ou Océane Pruvost (06.84.14.33.42)  
Date butoir pour l'inscription pour la première journée : **Mercredi 7 février**

Cordialement,

Cécile Benoist  
06.07.36.57.11  
cecile.benoist@agriculture-npdc.fr